

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 septembre 2020

Date de la

Convocation :

24 septembre 2020

Date d’Affichage :

30 septembre 2020

Objet : Délibération n° 2020-121

BAPHC : subvention à l’Equipe D3 des Diables Rouges.

**L’an deux mille vingt, le vingt neuf septembre à vingt heures trente
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 15 – Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GUIGUES Véronique, GRANET Céline, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

M. Cyril ARNAUD quitte la séance pour cette délibération. Il ne participe pas au débat ni au vote.

VU la demande du club de hockey « Briançon Alpes Provence Hockey » (BAPHC) pour le financement de son équipe « la D3 des Diables Rouges »,

CONSIDERANT que cette équipe a été créée à l’initiative des clubs de hockey sur glace de Serre Chevalier, les Crocos du Villard et la SA les Diables Rouge dans le but de donner plus de temps de jeu aux jeunes de la ligue Magnus, de redonner une opportunité aux jeunes adultes issus du BAPHC et des clubs de hockeys de nos vallées et de continuer à jouer dans un championnat afin de redynamiser le hockey sur glace briançonnais.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande et présente à cet effet un projet de convention de partenariat entre la commune et le club de hockey « Briançon Alpes Provence Hockey » (BAPHC) pour son équipe « la D3 des Diables Rouges ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** l’expose de M. le maire.
- **VOTE** une participation financière de 1 000 € au profit de l’équipe « la D3 des Diables Rouges » du BAPHC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat telle qu’elle est ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE